

INFOPRESSE ADEME Centre-Val de Loire

Orléans, le 12 avril 2021

France Relance : accélérons la transition écologique des entreprises !

3 questions à Mohamed AMJAHDI, Directeur régional de l'ADEME Centre-Val de Loire



1. Sur les 100 milliards € d'investissements prévus dans le plan France Relance, 30 milliards sont affectés à la transition écologique. Comment cela se passe-t-il en Centre-Val de Loire ?



Mohamed AMJAHDI. *Un plan gouvernemental de relance doté d'une enveloppe de 30 milliards € pour la transition écologique, c'est du jamais vu !*

En Centre-Val de Loire, c'est une réponse concrète, à la fois immédiate et dans la durée, à la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons. Et cela vient donner une impulsion inédite pour faciliter la transformation de nos entreprises.

Certaines entreprises implantées dans la région ont déjà bénéficié des aides du plan de relance, elles font partie des premiers lauréats de appels à projets.

L'ADEME va ainsi financer des opérations de décarbonation de l'industrie menées par les papeteries PALM à Descartes (37), l'unité de production de granulés SIDESUP, filiale de Cristal Union, à Engenville (45), l'imprimerie MAURY au Malesherbois (45) ou encore l'usine de fabrication de panneaux en bois SWISS KRONO à Sully-sur-Loire (45).

Ces premiers résultats sont encourageants car ils montrent que les industriels ont identifié les opportunités offertes par le plan France Relance pour renforcer leur compétitivité et leur pérennité. Je suis certain que d'autres projets seront prochainement retenus, d'autant que notre accompagnement touche d'autres secteurs stratégiques de notre économie régionale, comme l'économie circulaire, la production et la distribution de l'hydrogène, le tourisme durable, la transition écologique des TPE & PME.

2. Justement, pouvez-vous nous présenter les nouveaux appels à projets qui sont ou seront prochainement lancés ?

Mohamed AMJAHDI. L'ADEME gère une enveloppe de 2 milliards € pour accompagner des projets issus de tous les secteurs d'activité. Plus de 23 dispositifs différents sont actuellement en ligne. Par exemple les candidatures sont toujours ouvertes pour réceptionner des projets de décarbonation de l'industrie. Cela concerne aussi bien l'électrification des process que l'installation de chaudières biomasse, l'objectif final étant d'aider tous les dispositifs qui contribuent massivement à la réduction des consommations d'énergie et des gaz à effet de serre.

Nous venons également de lancer un grand programme de soutien à l'éco-conception. Là, il s'agit d'investir dans des démarches qui s'appuient sur l'analyse du cycle de vie des biens et des services pour limiter les pollutions, économiser l'énergie et les matières premières, éviter des déchets. 3 secteurs stratégiques à forts enjeux environnementaux ont été identifiés : le numérique ; l'alimentaire et la mode.

Deux dispositifs inédits ont été développés pour deux secteurs particulièrement touchés par la crise que nous traversons, et pour lesquels nous avons développé des outils spécifiques :

- le tourisme durable, où l'ADEME gère un fonds de 50 millions € articulé autour de 3 thématiques :
 - 10 millions d'euros pour la restauration via l'opération « 1000 restaurants » (réduction des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des consommations d'eau et d'énergie, développement de l'alimentation locale, de qualité et bas carbone, etc.);
 - 38 millions d'euros pour les hébergements touristiques (réduction des déchets, réduction des consommations d'eau et d'énergie, rénovation énergétique, adaptation au changement climatique par l'amélioration du confort d'été, etc.);
 - 2 millions d'euros pour le slow tourisme (séjours ou d'activités privilégiant l'expérience touristique, la découverte des terroirs et des populations).
- la décarbonation des TPE & PME avec « TREMLIN », un dispositif d'aide simple qui vise à simplifier au maximum l'engagement des actions de ces acteurs. Il suffit de choisir ses actions dans une liste préétablie et de déposer sa demande d'aide. Quelques jours après, l'entreprise reçoit la décision de l'ADEME.

3. Comment l'ADEME en Centre-Val de Loire s'est-elle organisée ou adaptée pour décliner le plan France Relance dans notre région ?

Mohamed AMJAHDI. Il convient tout d'abord de préciser que nous intervenons parfois seuls, mais aussi souvent avec des partenaires comme la Région, Bpifrance, les organismes consulaires, les organisations professionnelles.

En interne, nous avons reformaté notre équipe et intégré de nouveaux collaborateurs spécialement dédiés au plan France Relance : <https://www.centre.ademe.fr/lademe-en-region/trouver-votre-contact>.

Enfin, nous utilisons tous les outils disponibles, y compris numériques, pour rester 100% disponibles et maintenir le contact avec les porteurs de projets. Nous organisons par exemple le 15 avril un webinaire gratuit, ouvert aux acteurs économiques, aux relais locaux, aux partenaires qui portent des projets de développement, d'innovation et d'investissement. Avec mes équipes, nous allons leur présenter les mesures du Plan France Relance : quels sont les outils, l'accompagnement, les types de subventions ? Toutes celles et ceux qui sont intéressés peuvent d'ores et déjà s'inscrire via notre site Internet : <https://www.centre.ademe.fr/actualites>.

Tous les appels à projets de l'ADEME ouverts aux entreprises sont consultables sur la plateforme :

<https://entreprises.ademe.fr/>

Les entreprises peuvent télécharger les cahiers des charges et déposer leurs dossiers en ligne.

L'Agence de la Transition Écologique (ADEME) est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.centre.ademe.fr

Contacts presse

ADEME Centre-Val de Loire
Horizon Public Conseils

Maud BERAUD – Tél. : 02 38 24 00 00 – maud.beraud@ademe.fr
Pierre CHAPSAL – Tél. : 06 71 59 74 18 – chapsal@horizonpublic.org